

3^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE
Procès-verbal de la séance du mardi 23 avril 2013 – à la Salle de gymnastique à Soulce

- Président : M. Jean-Luc PORTMANN, Président.
- Secrétaire : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Bruno Grossmann, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch.
M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.
- Excusé : -
- Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par lettre du 26 mars 2013, par publication dans le Journal Officiel N° 13 du 10 avril 2013, ainsi que par affichage public.

M. Jean-Luc Portmann, président du Conseil général, a le plaisir d'ouvrir la séance dans le bucolique village de Soulce. Il salue les personnes présentes.

M. Jean-Luc Portmann avait promis une citation à chaque séance de sa présidence. Il cite cette fois le Dalai-Lama : « Si vous avez l'impression d'être trop petit pour pouvoir changer quelque chose, essayez donc de dormir avec un moustique et vous verrez lequel des deux empêche l'autre de dormir. »

M. Jean-Luc Portmann ajoute qu'il se sent très solidaire de la population des États-Unis, qui vit une succession de drames, avec l'attentat de Boston, l'explosion de l'usine de West au Texas et les lettres à la ricine reçues par un député et le président Obama. En voyant ces tragédies, le président se dit que nous nous plaignons du manque de sécurité dans notre région, mais nous oublions que nous sommes certainement un des pays les plus surs du monde. Cela devrait nous éviter certaines psychoses sécuritaires.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Procès-verbal du Conseil général du 5 mars 2013.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Décider la vente de l'ancienne école de Berlincourt (Message du Conseil communal au Conseil général N°1 du 25 mars 2013).
6. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 39'000.00 pour la réalisation des investigations techniques du site pollué du bâtiment Setag (Message du Conseil communal au Conseil général N° 2 du 25 mars 2013).
7. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 150'000.00 dont une part communale de 85,7%, soit Fr. 128'550.00 destiné à l'étude de l'extension de la zone d'activité microrégionale (ZAM2) et donner compétence au Syndicat intercommunal de la zone d'activités microrégionale de la Haute-Sorne pour la réalisation de l'étude (Message du Conseil communal au Conseil général N°3 du 25 mars 2013).

8. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 655'000.00 pour l'assainissement de la route de Montchoisi sur la commune Haute-Sorne, territoire de Bassecourt (Message du Conseil communal au Conseil général N°4 du 25 mars 2013).
9. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Petrovic Ivo et sa famille.

Le président constate que le Conseil général a été convoqué par courrier et par le journal officiel de la RCJU du 10 avril 2013. L'ordre du jour y est mentionné. Il demande si quelqu'un souhaite une inversion ou une suppression de points de l'ordre du jour.

Mme Nicole Lachat, présidente du groupe PCSI demande la modification de l'ordre du jour en reportant le point 8 à la séance de juin 2013.

Par respect pour les démarches et collaborations déjà entreprises, Mme Lachat ne veut pas que ce projet, malgré la qualité de son élaboration et de sa présentation, puisse être accepté ou refusé selon les supputations sur la situation de notre commune.

Les projets doivent être sélectionnés en tout état de fait et cause, car nous n'avons pas les moyens de contenter nos envies et même nos besoins.

Le groupe PCSI estime que nous n'avons pas le droit d'accepter de nouveaux projets et d'en voir repousser ou abandonner d'autres sans en être conscients. Nos élus, dicastères et commissions, ont autre chose à faire que de monter des dossiers pour se les voir classer sans suite.

Nous devons mettre en place une politique d'investissements pour être équitables et responsables envers nos concitoyens et orienter nos forces efficacement.

M. Etienne Dobler, conseiller communal responsable des finances, apporte la réponse du Conseil communal. Pour M. Dobler, il est logique de s'inquiéter de la situation financière de la commune. La situation est particulière avec le début de nouvelles autorités. Il explique qu'une commission des finances a été rapidement nommée, qui a préparé un budget. La Commune se devait de poursuivre certaines activités et le Conseil communal a décidé de présenter les investissements tout en sachant que le budget serait présenté en juin. D'ailleurs, le Service des communes ne délivrerait jamais son approbation sans budget.

Passée au vote, la proposition du groupe PCSI recueille 22 voix, contre 0. Il est donc décidé de reporter le point 8, « Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 655'000,- pour l'assainissement de la route de Montchoisi sur la commune de Haute-Sorne, territoire de Bassecourt (Message du Conseil communal au Conseil général n° 4 du 25 mars 2013) à une séance ultérieure.

Le président constate que l'ordre du jour est accepté, amputé du point 8.

Le président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel

M. Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal. 32 membres du Conseil général sont présents. Denis Morel est remplacé par Christine Roemer.

2. Procès-verbal du Conseil général du 5 mars 2013

Le procès-verbal du Conseil général du 5 mars 2013 est accepté avec la remarque suivante de M. Denis Jeannerat.

M. Denis Jeannerat relève que le texte du procès-verbal du 5 mars 2013 pour les points 8 à 12, concernant 5 demandes d'admissions à l'indigénat communal contient un grand nombre de données personnelles. Or, le procès-verbal est diffusé à large échelle, notamment sur le site internet de la commune. En référence au règlement sur la protection des données à caractère personnel, M. Denis

Jeannerat demande à ce que les informations soient résumées et les données personnelles supprimées, ce qui sera fait à l'avenir.

3. Communications

M. Jean-Luc Portmann a représenté le Conseil général à l'inauguration officielle de la centrale de chauffage à distance de la zone d'activités microrégionale (ZAM) à Glovelier le jeudi 11 avril 2013. Il est d'avis que nous pouvons tous être très fiers du développement de cette zone qui offre, grâce à l'entreprise EBL une possibilité de se chauffer au bois. C'est une valeur ajoutée supplémentaire pour de nouvelles implantations.

M. Jean-Luc Portmann indique que nous avons appris que le fabricant d'accessoires et d'horlogerie Fossil allait prendre ses quartiers dans une usine de la ZAM. Trente emplois seront créés dès cette année et plus d'une centaine d'emplois devraient l'être d'ici à 2015. C'est une nouvelle réjouissante non seulement pour notre commune, mais encore pour notre canton.

La commune de Haute-Sorne a été sélectionnée pour accueillir une centrale pilote de géothermie profonde. Une séance d'information a été donnée le 14 mars dernier et il semble que ce projet innovateur pourrait se concrétiser d'ici à 2016.

M. Jean-Luc Portmann a reçu du service des communes le rapport sur les finances communales 2011. Ce document est très bien fait et est disponible sur le site www.jura.ch/com. Il invite les membres du Conseil général à prendre connaissance de ce rapport. Il ajoute que ce rapport a été préparé avant la fusion de notre commune Haute-Sorne. Il faudra un peu décoder les chiffres des cinq anciennes communes, pour en faire ceux de la nouvelle entité.

M. Jean-Luc Portmann informe de la lettre de démission pour raison de santé, reçue le 20 mars 2013 de notre collègue conseiller général M. Philippe Müller du groupe UDC. Le président lui souhaite une prompte et complète guérison. Il appartient au groupe UDC de nous annoncer son successeur.

Le n° 27 du journal local « Clin d'œil » est arrivé dans nos boîtes à lettres. Ce journal donne des informations précieuses sur notre nouvelle commune. Il remercie son rédacteur Daniel Rieder de favoriser un état d'esprit « Haute-Sorne » au travers de sa revue.

M. Portmann rappelle encore que certains conseillers généraux n'ont pas encore remis le document avec leurs données personnelles au secrétaire du Conseil général. Des formules peuvent être demandées à Gérald Kraft. Il invite les retardataires à effectuer leurs devoirs sans délai.

Le bureau du Conseil général a décidé que les documents allaient dorénavant être envoyés par adresse électronique aux membres du Conseil général. C'est une économie pour notre commune et une contribution à l'environnement. Il demande aux personnes qui n'auraient pas d'adresse électronique à s'annoncer après la séance.

Le président donne l'agenda des prochaines séances du Conseil général : mardi 25 juin, mardi 24 septembre, mardi 29 octobre et mardi 10 décembre. Début des séances à 19h30.

Pour information, l'agenda des séances du bureau du Conseil général est le suivant : mardi 4 juin, mercredi 28 août, mercredi 2 octobre et mercredi 13 novembre.

M. Jean-Luc Portmann estime que notre législatif doit former un groupe uni et fort. Dans cet état d'esprit, afin de resserrer les liens entre les membres du Conseil général et vu qu'il n'y a pas de restaurant à Soulce, il nous convie à rester un moment après la séance pour partager le verre de l'amitié qu'il a le plaisir d'offrir avec ses indemnités de séance.

Le président indique encore qu'une résolution sera traitée en fin de séance, concernant la ligne Bâle – Delémont – Genève.

Le maire Jean-Bernard Vallat informe le Conseil général du déménagement du Service financier de Glovelier à Bassecourt les 25 et 26 avril. Un service centralisé est offert à la population. Il précise que

les permanences sont maintenues dans les villages jusqu'à nouvel avis. L'inventaire des demandes sera dressé.

Le maire informe de l'organisation d'une journée « portes ouvertes » de l'administration le samedi 25 mai de 9h. à 12h.

M. Vallat lance un appel concernant les séances des commissions. Les membres sont priés de participer ou de s'excuser.

Le maire informe que la commune de Haute-Sorne est hôte d'honneur à la prochaine foire du Jura à la halle des expositions à Delémont, du 11 au 20 octobre 2013. Le Conseil communal associe le Conseil général et va mettre sur pied un groupe de travail. Nous aurons le privilège d'occuper l'entrée principale. Les personnes intéressées sont les bienvenues.

Le maire lance un appel, il manque encore des représentants pour le SEOD et le SEDE, ainsi qu'une personne pour le comité de la ZAM. Les intéressés peuvent s'annoncer auprès de M. Bruno Grossmann et M. Georges Migy.

M. Joël Christe annonce que le comité du critérium cycliste de Bassecourt, qui a lieu le vendredi 3 mai, met sur pied une catégorie politique, avec l'idée d'une course humoristique. La participation est gratuite.

M. Gérard Ruch donne connaissance de la procédure de changement d'affectation des parcelles numéros 2674, 2741, 4317 et 4318 à Bassecourt. Le but de la procédure est de mettre ces parcelles, actuellement en zone agricole, en zone à bâtir. Les autorités souhaitent ainsi légaliser la situation actuelle au travers d'une modification du plan d'aménagement local (PAL). Le Service de l'aménagement du territoire a donné un préavis favorable pour mettre le secteur en zone à bâtir. L'intervention de M. Ruch est valable comme information à la population.

4. Questions orales

Au sujet du fonctionnement de la communauté de l'école secondaire de la Haute-Sorne, **M. Patrick Ballaman (groupe PS)**, relève qu'aucun membre du Conseil communal ne figure dans le syndicat, alors que le responsable de ce dicastère devrait logiquement y prendre part. Le groupe socialiste n'est pas très au clair au sujet du nombre de membres de la commission d'école et les conditions de nominations. M. Ballaman demande si ces membres seront nommés par village ou selon la répartition politique ? Il avait sollicité les documents y relatifs (règlements ou statuts), mais n'a rien reçu. M. Patrick Ballaman craint qu'un fonctionnement trop compliqué puisse entraver la prise de décision, sachant que nous aurons à nous prononcer sur des sujets tels que l'agrandissement de l'école secondaire ou la rénovation de la halle de gymnastique. Il pose les questions suivantes : quels sont les organes qui régissent la communauté de l'école secondaire de la Haute-Sorne et quels sont leurs rôles pour le fonctionnement de l'école secondaire ?

M. Pascal Crétin répond que pour l'école secondaire, la loi impose un syndicat avec les statuts de sept communes. A la fin de l'année dernière, le Gouvernement a accepté une solution transitoire au niveau des statuts. La commune de Haute-Sorne est majoritaire, mais elle est seule face à Saulcy et Boécourt. Cette solution est valable jusqu'au 30 novembre 2013. Aujourd'hui, nous avons un syndicat formé de trois communes. Nous avons donc nommé dix représentants et trois suppléants. Nous avons demandé à Boécourt et Saulcy de nommer leurs représentants. L'assemblée des délégués va nommer un comité et un organe de contrôle. Au niveau de la commission d'école, le Conseil communal a demandé aux anciens membres de se représenter. On proposera une liste au Conseil général.

M. Patrick Ballaman est partiellement satisfait.

M. Vincent Seuret, (groupe PCSI), évoque le dossier de l'agrandissement de l'école secondaire, très sensible au sein de la population, mis en attente fin 2012, pour qu'il soit traité par la nouvelle commune dès le 1^{er} janvier 2013. Il rappelle que les élèves suivent les cours dans des containers et que cette situation n'est pas viable à moyen et long termes. Vincent Seuret demande quelles mesures ont été prises par le Conseil communal pour faire avancer le dossier et quelle procédure il envisage

pour parvenir à une décision devant permettre au corps enseignant et aux élèves de voir l'avenir de l'école secondaire de Haute-Sorne plus sereinement ?

M. Pascal Crétin répond qu'un concours d'architectes a abouti en 2011. Le coût s'élève à 9,4 millions de francs. Le syndicat a jugé opportun de confier la suite de ce dossier aux nouvelles autorités. En octobre 2012, par lettre, Mme la Ministre Elisabeth Baume-Schneider proposait un rendez-vous fixé à mi-juin 2013 avec M. le maire. Un état des lieux sera fait. A ce jour, le Conseil communal n'a pas encore repris ce dossier, mais va le faire.

M. Vincent Seuret est partiellement satisfait.

M. Vincent Voyame (groupe PCSI) indique que le projet de géothermie profonde est ambitieux et prometteur. Une partie du projet est à prendre en main. Il demande si une commission spéciale sera constituée pour suivre les projets énergétiques solaires ?

M. Jean-Bernard Vallat répond que le projet avance et qu'il est toujours en contact avec les promoteurs. Le système génère de la chaleur et il faut la transformer en chauffage à distance. Le coût d'installation est énorme. Pour alimenter plusieurs villages, cela demande un investissement énorme et trop lourd pour la commune. Des investisseurs privés pourraient être intéressés. Un groupe de travail est en train de se former. Une étude sera menée pour voir avec les sociétés la possibilité d'investir dans le chauffage à distance.

M. Vincent Voyame est satisfait.

Mme Véronique Meier (groupe PCSI) rappelle qu'il y avait une administration dans chaque village avant la fusion. Aujourd'hui, l'administration est centralisée à Bassecourt. Soulce et Undervelier se trouvent coupés du centre. Elle demande qui fait le lien pour signaler des problèmes ou en cas d'urgence ?

M. Jean-Bernard Vallat répond que les villages sont tous au même tarif. Le représentant du Conseil est le mieux placé pour intervenir. L'administration est aussi là pour intervenir, de même que la police cantonale. En cas d'urgence, il ne faut pas hésiter à appeler la police. Un cas de décès s'est produit à Undervelier, nous avons pu agir avec l'aide précieuse de Didier Luginbühl.

Mme Véronique Meier est satisfaite.

M. Denis Jeannerat (groupe PDC) intervient pour un souci de sécurité routière. Il a été interpellé par des habitants de Bassecourt, résidants au sud des voies CFF. Aux heures de midi, les employés de l'usine Ruedin, constatant la fermeture du passage à niveau, empruntent la rue du Prayé, puis la rue Dos-chez-Mérat, avant de traverser les voies CFF à la hauteur du Temple. A l'heure où les élèves rentrent de l'école, la circulation sur des rues étroites et dépourvues de trottoir inquiète les habitants et posent un problème de sécurité.

M. Jean-Bernard Vallat répond qu'il est très difficile de limiter la circulation ou de mettre des « gendarmes couchés ». Il constate qu'il y a aussi des problèmes à d'autres endroits. Nous allons essayer de faire changer la durée des feux aux passages à niveau comme à Glovelier, Courfaivre et Courtételle.

M. Denis Jeannerat est satisfait.

M. Damien Lachat, (groupe UDC-AB), revient sur le permis de construire octroyé à l'entreprise Venky's à Bassecourt. Les travaux ont débuté en mars 2011 et ont été stoppés depuis lors. La promesse au début de la construction faisait état de la création d'une cinquantaine d'emplois. Le mois passé, M. Lachat a appris que l'entreprise ne s'installerait jamais à Bassecourt. La raison sociale de la maison Venky's Sàrl a été radiée du registre du commerce le 13 mars 2013. Etant donné que la parcelle est devenue inutilisable, combien le citoyen va-t-il devoir payer pour les coûts de démolition et de réhabilitation du site pour que la commune de Haute-Sorne puisse la réutiliser pour des projets plus viables ?

M. Gérard Ruch répond que le projet coûtait 18 millions de francs environ au départ. Ensuite, le coût a passé à 30 millions de francs. Les autorités ont rencontré les responsables de l'ancienne entreprise qui veulent faire des compléments alimentaires pour bovins. Des discussions sont en cours et un avant-projet est préparé. L'entreprise souhaite faire quelque chose. Gérard Ruch certifie que quelque chose de concret se fera au printemps 2014.

M. Damien Lachat est partiellement satisfait.

M. Eric Dobler (groupe PDC) revient sur l'acceptation le 2 octobre 2012 du crédit de fr. 380'000,- pour la mise en conformité, l'aménagement et l'équipement en jeux des jardins des écoles primaires et enfantines. Actuellement, la cour est vierge de toute installation de jeux. Eric Dobler a appris que les nouvelles autorités envisageaient de procéder à une réalisation étalée sur trois ans, ce qui est jugé inacceptable. Il demande au Conseil communal de l'informer sur ses réelles intentions.

Mme Nicole Eggenschwiler confirme que le crédit a bien été voté. La décision du législatif devra donc être exécutée. Elle précise que les autorités n'ont pas chômé, des chantiers sont en cours, etc. Le dossier n'est pas en veilleuse, mais il faut laisser aux nouvelles autorités le temps de démarrer et la priorité sera donnée à l'école enfantine. Le projet se fera par étapes, le dossier sera repris prochainement.

M. Eric Dobler est partiellement satisfait.

M. Céline Grellier (groupe PCSI) rappelle que le Conseil général a nommé ses six représentants à la commission de gestion du home médicalisé, lors de sa dernière séance. Une place est réservée à Saulcy et un autre à Boécourt. La commune de Boécourt a nommé rapidement sa représentante. Par contre la commune de Saulcy a annoncé qu'elle renonçait à nommer un représentant, préférant s'investir dans le home la Courtine à Lajoux. Céline Grellier pose trois questions :

- Comment va réagir le Conseil communal à ce refus de collaboration de la commune de Saulcy ?
- Le conseil communal a-t-il contacté officiellement la commune de Saulcy pour connaître ses intentions ?
- Est-ce que le conseil communal peut confirmer que la commune de Saulcy va quitter progressivement la collaboration avec la Haute-Sorne pour se tourner vers la Courtine ?

M. Jean-Bernard Vallat répond que Saulcy n'avait pas de représentant au home à Bassecourt. Le maire de Saulcy a confirmé que cela fait plus de 20 ans que Saulcy est représenté au home à Lajoux et avait laissé tomber une représentation à Bassecourt. Le Conseil communal va prendre acte et laisser la place à d'autres personnes. Vu la situation géographique, il est plus approprié de se tourner vers Lajoux. Concernant les autres collaborations de commune, le maire de Saulcy souhaite poursuivre les collaborations. Le Conseil communal de Saulcy va en débattre et nous recevrons une réponse officielle.

Mme Céline Grellier est satisfaite.

5. Décider la vente de l'ancienne école de Berlincourt (Message du Conseil communal au Conseil général N°1 du 25 mars 2013)

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

Mme Rose-Marie Allemann admet qu'il y aurait d'importants travaux à faire dans le bâtiment de l'ancienne école de Berlincourt. La proposition la plus adaptée est de vendre le bâtiment et utiliser le montant de la vente pour procéder à la rénovation de la colonie du Cerneux-Godat. Le dicastère des bâtiments a préavisé favorablement la vente de ce bâtiment.

M. Denis Jeannerat est d'avis que le message du Conseil communal au Conseil général n° 1 est court. On ne connaît pas la valeur officielle et la valeur incendie du bâtiment.

Mme Rose-Marie Allimann répond que ces informations sont confidentielles et ne se divulguent pas.

M. Denis Jeannerat ajoute qu'il n'existe aucun montage financier. Il conviendrait plutôt de constituer un fonds de réserve qui pourra être affecté à d'autres projets.

Mme Rose-Marie Allemann précise que l'on demande la compétence pour vendre le bâtiment.

Mme Céline Grellier indique que s'il n'y a pas de vente, il n'y aura pas d'argent pour rénover la colonie du Cerneux-Godat. Elle demande si le bâtiment est protégé et pour quelle raison nous ne pouvons pas avoir d'information sur la valeur officielle ?

Mme Rose-Marie Allemann répond que le bâtiment n'est pas protégé.

M. Alain Christe pense que les personnes de Berlincourt verraient bien que l'on vende ce bâtiment, mais on pourrait aussi imaginer faire un gîte ou maison d'hôtes. Il y a la possibilité de trouver un investisseur.

Mme Rose-Marie Allemann répond qu'elle est ouverte à tout.

M. Damien Lachat remarque que le message n'est même pas au conditionnel, il faut faire attention sur le sens et écrire des choses plus flexibles. Il ajoute qu'il est scandaleux de ne pas communiquer la valeur officielle du bâtiment.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Par 27 voix, sans opposition, le Conseil général décide la vente l'ancienne école de Berlincourt.

6. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 39'000.00 pour la réalisation des investigations techniques du site pollué du bâtiment Setag (Message du Conseil communal au Conseil général N° 2 du 25 mars 2013)

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

En préambule, M. Georges Migy précise qu'une petite erreur s'est glissée dans l'énoncé du point de l'ordre du jour, ainsi que sur le message, le montant du crédit s'élève à Fr. 42'000,- et non pas à Fr. 39'000,-. La réalisation de ces investigations techniques découle d'une obligation légale. Le dossier a été traité en premier lieu par la commune de Bassecourt et maintenant nous passons à la phase deux. M. Georges Migy explique que nous avons reçu l'approbation de l'Office de l'environnement. Conjointement, les entreprises Henri Schaller SA et Willemin-Macodel feront aussi les travaux. Ces derniers s'étaleront jusqu'à fin 2014. Le projet est subventionné, le montant à charge de la commune se monte à Fr. 8'000,-.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote. Le crédit de Fr. 42'000,- est acceptée à la majorité évidente.

7. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 150'000.00 dont une part communale de 85,7%, soit Fr. 128'550.00 destiné à l'étude de l'extension de la zone d'activité microrégionale (ZAM2) et donner compétence au Syndicat intercommunal de la zone d'activités microrégionale de la Haute-Sorne pour la réalisation de l'étude (Message du Conseil communal au Conseil général N°3 du 25 mars 2013)

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Georges Migy complète le message du Conseil communal au Conseil général en disant que la ZAM est complète. La ZAM générera à terme entre 500 et 600 places de travail. La dernière parcelle a été vendue à l'entreprise Fossil. Dans l'intervalle, de nouvelles demandes nous sont parvenues. Georges Migy ajoute que la zone d'activités d'intérêt cantonal (ZAIC) reste un gage de reconnaissance et de continuité. La future zone d'activités sera de grande importance.

M. Denis Jeannerat annonce que le groupe PDC propose d'accepter ce crédit sans réserve. La ZAM a une importance stratégique et est idéalement située géographiquement. Pour le développement économique de notre région, nous avons comme mission de la promouvoir. Les entreprises qui vont s'implanter ont une très haute valeur ajoutée. On ne brasse pas le sol.

M. Georges Migy ajoute qu'il est important d'accueillir des entreprises à forte valeur ajoutée.

M. Daniel Joray est d'avis que la réussite de la ZAM 1 est fantastique. Toutefois, il est d'avis qu'avant de passer à la phase suivante, le seul fait d'avoir des entreprises n'assure pas des rentrées d'impôts. Il estime qu'il faut faire le bilan sur ce qui a été fait et dans une deuxième phase, définir ce que l'on veut accueillir comme entreprises.

M. Georges Migy répond qu'il est difficile de faire un bilan. Il a fallu 15 ans à Cedrac en Ajoie pour que cela soit rentable. En 2012, une seule entreprise a rapporté un montant de fr. 300'000,- d'impôt. Pour 2013 et 2014, il est impossible de prévoir des chiffres.

La ZAM2 sera développée par étapes. Si on fait un plan localisé, on se concentrera sur environ 50'000 m2 de terrain jusqu'à la Gare. Les projets retenus seront sélectifs, car nous avons déjà refusé cinq entreprises.

M. Frédéric Juillerat annonce que le groupe UDC acceptera le point 7, mais il tient à poser les questions suivantes :

- Quelles sont les conséquences de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire ?
- Quelle surface de terrain à bâtir en zone industrielle reste-t-il dans la nouvelle commune ?
- Et le terrain sera-t-il vendu à perte comme pour Cartier ?

M. Georges Migy répond que la loi sur l'aménagement du territoire concerne l'ensemble du territoire. Elle n'aura aucune conséquence.

M. Georges Migy indique que la ZAM2 concerne 50'000 m2 de terrain. L'inventaire devra être fait pour connaître la surface libre dans les autres villages.

Pour ce qui est de la vente des terrains, M. Georges Migy rappelle qu'il était important de faire venir l'entreprise Cartier. Nous avons négocié le prix de vente à fr. 120,-. Nous avons touché une subvention et nous pouvons largement absorber ce prix. Il précise que lorsque nous avons articulé le montant de fr. 120,-, personne ne pensait que nous parviendrions à vendre du terrain.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Par 31 voix sans abstention, le crédit de Fr. 150'000,- est acceptée.

8. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Petrovic Ivo et sa famille

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

Ivo Petrovic est né le 26 octobre 1977 à Travnik (Bosnie et Herzégovine). Son épouse Brigita Petrovic, née Susnja, est née le 6 avril 1977 à Kakanj (Bosnie et Herzégovine). Leurs enfants sont nés à Porrentruy. Matej le 24 juillet 2001 et Tea le 2 novembre 2003. La famille est de nationalité croate et possède le permis C.

Ivo Petrovic est arrivé en décembre 1992 à Courgenay. Brigita Petrovic est arrivée en novembre 1991 à Glovelier, avec ses parents. Le couple est domicilié à Bassecourt depuis le 1^{er} septembre 2000.

Raison de la demande de naturalisation : cela fait 20 ans que le couple vit en Suisse. Les enfants sont nés dans le Jura. Ils ont fait leur vie dans le Jura et s'y sentent bien.

Le maire rappelle que les membres du Conseil général peuvent consulter les dossiers au secrétariat communal.

L'audition s'est déroulée le 21 février 2013. Le service de la population indique que toutes les conditions sont réunies pour que M. Ivo Petrovic, son épouse Brigita et leurs enfants Matej et Tea obtiennent le droit de cité cantonal.

La parole n'est pas demandée. Par applaudissements, le Conseil général accorde l'indigénat communal à M. Ivo Petrovic et à sa famille.

Le président indique qu'une résolution a été déposée par le groupe PS. Il donne la parole à M. Patrick Ballaman. Ce dernier explique que le groupe PS a préparé une résolution concernant la ligne CFF Bâle – Delémont - Genève, qui a été signée par une majorité des membres du Conseil général.

Le Parlement va en faire de même et il invite le Conseil communal à également envoyer une résolution.

M. Jean-Luc Portmann donne lecture de la résolution.

La résolution est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Luc Portmann remercie les membres du Conseil général, du Conseil communal, notre secrétaire Gérald Kraft et son éminence grise Michel Guerdat, ainsi que les différents intervenants.

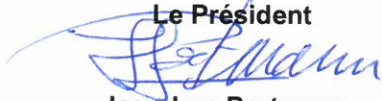

Le président donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil général qui est prévue le mardi 7 mai à 19h30 à la halle polyvalente de Glovelier. Le menu principal sera le budget 2013.

M. Jean-Luc Portmann invite toutes et tous à partager le verre de l'amitié et souhaite une belle soirée et un bon retour dans nos foyers.

La séance est levée à 21h30.

Soulce, le 23 avril 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

 Le Président Jean-Luc Portmann	 Le Secrétaire Gérald Kraft
---	--